

## **CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal est convoqué le mercredi 3 août 2011 à 18 h 30 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Aménagement du chemin des Noisettes
- Renforcement de l'installation technique de la station de pompage de La Vachette
- Convention de servitude avec ERDF sur les parcelles communales C 1142 et C 1149

Val-des-Prés, le 27 Juillet 2011  
Le Maire, René SIESTRUNCK

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AOUT 2011**

L'an deux mil onze et le trois août à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, Ariane TOUSSAINT, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, René SIESTRUNCK

Procurations : M. André ROULET à M. Jean-Louis GONON

Secrétaire : Mme Ariane TOUSSAINT est nommée secrétaire de séance

### **Aménagement du chemin des Noisettes**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide d'attribuer les marchés de travaux pour l'aménagement du chemin des Noisettes à l'entreprise ALLAMANO pour le lot n°1 Voirie-Réseaux humides, tranches fermes 1 et 2, pour un montant de 134.790,92 € TTC et à l'entreprise SUDATI pour le lot n°2 Electricité, pour un montant de 21.740,88 € TTC.
- autorise le Maire à signer les marchés et toutes les pièces s'y rapportant.

### **Renforcement de l'installation technique de la station de pompage de La Vachette**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de réaliser les travaux de renforcement et de sécurisation de l'installation technique de la station de pompage de La Vachette,
- confie la prestation de maîtrise d'œuvre au cabinet d'études CA EAU, pour un montant de 3.910 € H.T.
- autorise le Maire à signer toutes les pièces de la commande publique.

### **Convention de servitude avec ERDF sur les parcelles communales C 1142 et C 1149**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à signer une convention de servitude à titre gratuit avec ERDF pour établir dans une tranchée de 4 mètres, 3 câbles Basse Tension et dans une tranchée de 1 mètre, 1 câble Haute Tension et 4 câbles Basse Tension et poser 3 coffrets en aplomb, sur les parcelles communales C 1142 et C 1149, dans le cadre du projet de remplacement d'un poste de transformation et d'alimentation BTA Les Granges de la Clarée.

Fait à Val-des-Prés, le 10 Août 2011  
Le Maire,  
René SIESTRUNCK

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**

**Séance du 3 Août 2011**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

27 Juillet 2011

Date d'affichage :

27 Juillet 2011

L'an deux mil onze et le trois août à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, Ariane TOUSSAINT, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, René SIESTRUNCK

Procurations : M. André ROULET à M. Jean-Louis GONON

Secrétaire : Mme Ariane TOUSSAINT est nommée secrétaire de séance

**OBJET :** Aménagement du chemin des Noisettes

Le Maire rappelle la consultation lancée pour retenir les entreprises chargées des travaux du chemin des Noisettes.

Trois sociétés ont remis une offre pour le lot n° 1 Voirie-Réseaux humides : ALLAMANNO, QUEYRAS TP et SRM. Au regard des critères de jugement des candidatures et des offres (prix des prestations = 60% et valeur technique = 40%), l'entreprise ALLAMANNO présente l'offre la plus intéressante avec un montant de 134.730,92 € TTC pour les tranches fermes 1 et 2.

Pour le lot 2 Eclairage, deux entreprises ont déposé une offre : INEO et SUDATI. Au regard des critères de jugement des candidatures et des offres, l'offre de SUDATI est la plus intéressante avec un montant de 21.740,88 € TTC.

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les marchés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide d'attribuer les marchés de travaux pour l'aménagement du chemin des Noisettes à l'entreprise ALLAMANO pour le lot n° 1 Voirie-Réseaux humides, tranches fermes 1 et 2, pour un montant de 134.790,92 € TTC et à l'entreprise SUDATI pour le lot n° 2 Electricité, pour un montant de 21.740,88 € TTC.
- autorise le Maire à signer les marchés et toutes les pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
René SIESTRUNCK

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**

**Séance du 3 Août 2011**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

27 Juillet 2011

Date d'affichage :

27 Juillet 2011

L'an deux mil onze et le trois août à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, Ariane TOUSSAINT, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, René SIESTRUNCK

Procurations : M. André ROULET à M. Jean-Louis GONON

Secrétaire : Mme Ariane TOUSSAINT est nommée secrétaire de séance

**OBJET :** Renforcement de l'installation technique de la station de pompage de La Vachette

Le Maire rappelle que l'étude de diagnostic du fonctionnement de la station de pompage de La Vachette réalisée par le cabinet CA EAU a montré une faiblesse des pompes et qu'il conviendrait de renforcer l'installation pour une meilleure sécurité de l'alimentation en eau potable. Il informe que les travaux sont estimés à 33.000 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de réaliser les travaux de renforcement et de sécurisation de l'installation technique de la station de pompage de La Vachette,
- confie la prestation de maîtrise d'œuvre au cabinet d'études CA EAU, pour un montant de 3.910 € H.T.
- autorise le Maire à signer toutes les pièces de la commande publique.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
René SIESTRUNCK

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**

**Séance du 3 Août 2011**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

27 Juillet 2011

Date d'affichage :

27 Juillet 2011

L'an deux mil onze et le trois août à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, Ariane TOUSSAINT, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, René SIESTRUNCK

Procurations : M. André ROULET à M. Jean-Louis GONON

Secrétaire : Mme Ariane TOUSSAINT est nommée secrétaire de séance

**OBJET :** Convention de servitude avec ERDF sur les parcelles communale C 1142 et C 1149

Monsieur le Maire expose la demande de ERDF pour établir, dans une tranchée de 4 mètres, 3 câbles Basse Tension et dans une tranchée de 1 mètre, 1 câble Haute Tension et 4 câbles Basse Tension, et poser 3 coffrets en aplomb, sur les parcelles communale C 1142 et C 1149, dans le cadre du projet de remplacement d'un poste de transformation et d'alimentation BTA Les Granges de la Clarée.

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention de servitude avec ERDF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à signer une convention de servitude à titre gratuit avec ERDF pour établir dans une tranchée de 4 mètres, 3 câbles Basse Tension et dans une tranchée de 1 mètre, 1 câble Haute Tension et 4 câbles Basse Tension et poser 3 coffrets en aplomb, sur les parcelles communales C 1142 et C 1149, dans le cadre du projet de remplacement d'un poste de transformation et d'alimentation BTA Les Granges de la Clarée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
René SIESTRUNCK